



# Ressources chrétiennes

## I.11 – LA CONSÉQUENCE DE NOTRE ÉLECTION UNE ÉLECTION IMMUABLE

*Et comme Dieu lui-même est très sage, immuable, connaissant toutes choses, et tout-puissant, de même l'élection qu'il a faite ne peut être ni interrompue, ni changée, ni révoquée, ni annulée, et les élus ne peuvent être rejetés ni le nombre de ceux-ci diminué.*

— *Canons de Dordrecht, article I.11*

Si notre élection est sans condition, en conséquence, notre élection est immuable. Elle ne changera jamais, parce que Dieu ne peut pas changer son bon plaisir. Dieu n'est pas capricieux. Heureusement! Soyons éternellement reconnaissants! C'est là ce qui nous procure notre plus grand réconfort. D'après les arminiens, Dieu pourrait changer d'idée à notre sujet. Pourquoi? Parce que, d'après eux, son élection dépendrait de nous. Au fond, ça ne veut plus rien dire. Dieu changerait dans la mesure où nous changeons. Une telle idée entache la gloire de Dieu et nous enlève tout réconfort. Dieu n'est plus Dieu et nous ne pouvons jamais être sûrs de quoi que ce soit, parce que notre salut, au fond, dépendrait de notre décision et de notre persévérance. Quel malheur et quel désespoir!

Mais Dieu nous dit dans sa Parole : « *Tu as autrefois fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de tes mains. Eux, ils périront, mais toi, tu subsisteras; ils s'useront tous comme un vêtement; tu les changeras comme un habit, et ils seront changés. Mais toi, tu restes le même, et tes années ne finiront pas. Les fils de tes serviteurs auront une demeure, et leur descendance s'affermira devant toi.* » (Ps. 102:26-29). La création, aussi solide soit-elle, va s'user comme un vulgaire vêtement. Mais Dieu, lui, restera toujours le même. Il ne change pas, il est éternel et ses plans ne changent pas non plus. Voilà pourquoi nous pouvons être certains que les fils de ses serviteurs auront une demeure et que leur descendance s'affermira devant lui. Autrement dit, notre salut éternel dépend de lui seul, et puisque Dieu ne change pas, nous pouvons être certains que notre salut ne va pas s'user comme un vieux vêtement, mais va demeurer intact pour toujours.

Puisque Dieu est immuable, ses décrets établis depuis toute éternité demeurent immuables pour toujours. Quel puissant réconfort! « *Et comme Dieu lui-même est très sage, immuable, connaissant toutes choses, et tout-puissant, de même, l'élection qu'il a faite ne peut être ni interrompue, ni changée, ni révoquée, ni annulée, et les élus ne peuvent être rejetés ni le nombre de ceux-ci diminué.* » (I.11). Les faux christes et les faux prophètes feront des prodiges « *au point de séduire si possible même les élus* », mais « *à cause des élus, ces jours (de grande tribulation) seront abrégés* ». Jésus enverra ses anges qui « *rassembleront ses élus des quatre vents.* » (Matt. 24:22,24,31).

Est-ce possible que les décrets de Dieu puissent changer? Si oui, alors quelle sécurité et quel réconfort nous resteraient-ils? Aucune sécurité! Aucun réconfort! Absolument rien! Mais Dieu a décidé que je serais à lui. Il ne changera pas d'idée. Je suis à lui pour toujours! Parce qu'il a pris cette décision, il a envoyé son Fils dans le monde au moment fixé par lui pour que Jésus meure

pour mes péchés. Ensuite, il a envoyé des ambassadeurs et des prédicateurs de la Bonne Nouvelle pour que j'entende l'Évangile et pour que je vienne à la foi par l'action puissante de son Saint-Esprit. Maintenant que Dieu a fait tout cela pour moi, est-ce qu'il pourrait me laisser tomber? Est-ce que Dieu pourrait changer d'idée à mon sujet? Si son élection dépendait le moindrement de moi, oui, il pourrait certainement changer d'idée. Mais puisque son élection est sans condition, Dieu ne changera pas d'idée, malgré tous mes nombreux péchés. Il va prendre tous les moyens nécessaires pour m'amener en toute sécurité à bon port. Les personnes qui auront la vie éternelle dans son Royaume seront exactement les personnes qu'il a élues avant la fondation du monde. « *Les élus ne peuvent être rejetés ni le nombre de ceux-ci diminué.* » (I.11). Est-ce que ça fait une différence de croire ou non en l'élection? Absolument! Ça fait toute la différence au monde!

« *Dieu, voulant donner aux héritiers de la promesse une preuve supplémentaire du caractère immuable de sa décision, intervint par un serment.* » (Héb. 6:17). Nous pouvons certainement compter sur lui. Il est digne de confiance. Son décret d'élection ne peut pas changer, ni être interrompu, ni être révoqué, ni annulé. Je peux vivre en toute sécurité, riche de cet immense réconfort. Nous pouvons nous réjouir de ces paroles de Jésus. « *Tout ce que le Père me donne viendra à moi [...] Voici la volonté de celui qui m'a envoyé : que je ne perde rien de tout ce qu'il m'a donné, mais que je le ressuscite au dernier jour.* » (Jean 6:37,39). « *Mes brebis entendent ma voix. Moi, je les connais et elles me suivent. Je leur donne la vie éternelle; elles ne périront jamais, et personne ne les arrachera de ma main. Mon Père, qui me les a données, est plus grand que tous; et personne ne peut les arracher de la main du Père.* » (Jean 10:27-29).

Ce ne sont pas des probabilités, mais des certitudes, parce que Dieu est Dieu. Il nous arrive de changer d'avis ou de revenir sur nos décisions à partir du moment où nous avons une meilleure compréhension de la situation. Dieu, lui, ne change pas d'avis, car il connaît tout, il est tout-puissant et il est parfaitement sage. Il connaît depuis toute éternité ce qui convient le mieux et il détermine longtemps d'avance quelle sera la meilleure façon de parvenir à son but. Ce qu'il a décidé depuis toujours selon son bon plaisir va se réaliser.

*Paulin Bédard, pasteur*

*Le solide fondement du salut*, série d'études doctrinales sur les Canons de Dordrecht.  
Copyright © 2014. Utilisé avec permission.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)